

dullaire, s'exerçant à travers des muscles épais et une colonne osseuse, peut être considérée comme nulle.

La faradisation des muscles antagonistes avec un courant à intermittences rapides vient quelquefois à bout des contractures isolées. C'est ainsi que la contracture du rhomboïde peut guérir par la faradisation du faisceau radié du grand dentelé, celle du splénus et de l'angulaire par la faradisation des muscles opposés.

Tous les médicaments que nous avons passés en revue sont des amyosthéniques *directs*, qui agissent, pour la résoudre, sur la convulsibilité musculaire, par une action propre, spéciale. Les analgésiques que nous avons déjà étudiés sont tous des amyosthéniques *indirects*; en faisant cesser la douleur, qui se subordonne si souvent l'élément spasme, ils font tomber celui-ci. Ainsi la belladone, l'opium et ses alcaloïdes analgésiques, le chloroforme, les essences, le chloral, les éthers, etc., peuvent produire l'amyosthénie indirecte. Il me suffira de citer quelques exemples.

Qu'on calme par les analgésiques les douleurs de la gastralgie, les *crampes d'estomac*, comme on les caractérise très-justement, car elles ne sont qu'un fait de convulsibilité consécutif à l'hyperesthésie de la muqueuse, et les vomissements qui les accompagnent souvent s'arrêtent aussitôt. Qu'on fasse cesser l'hyperesthésie anale ou vulvaire, et la contracture spasmodique des sphincters qui resserrent ces orifices tombera d'elle-même; de même aussi qu'on éteigne une névralgie ciliaire, et le blépharospasme qu'elle produisait disparaît, sans l'intervention de moyens directs employés contre l'élément spasme. J'indiquerai ici quelques-unes des applications qui ont été faites de ces moyens d'amyosthénie indirecte.

Ferranda a fait ressortir l'utilité de l'action locale du bromure de potassium pour faire tomber le spasme du sphincter anal, dans le cas de fissure ou d'hémorroïdes. L'amyosthénie est encore ici sous la dépendance de l'analgésie (¹). La contracture du sphincter vaginal, qui constitue une affection très-douloureuse et qui oppose souvent aux relations sexuelles une impossibilité absolue, pourrait être traitée rationnellement de la même façon, et je m'étonne que l'auteur précité ne l'ait pas laissé pressentir.

(¹) 177. Ce praticien se sert, dans ce cas, d'un glycérolé de bromure de potassium au 5°; il en prescrit en lavement une quantité contenant exactement 2 grammes de ce sel. Il emploie conjointement sur la région anale des compresses trempées dans ce mélange. Cette dernière pratique me paraît insignifiante.

Il convient de rapprocher de cette application du bromure de potassium l'usage si utile que l'on en fait dans le traitement des rétrécissements de l'urètre. Sans doute, ce médicament ne peut rien contre les rétrécissements organiques; mais la coarctation qu'ils produisent, et qui est inamovible, se complique toujours de deux autres éléments, à savoir: une congestion de la muqueuse au point coarcté et un état spasmodique des éléments musculaires du canal, dû à une hyperesthésie. Celle-ci, variable suivant la disposition du sujet, est surtout mise en jeu par les efforts de miction ou le passage de la sonde dans le cathétérisme. Que le bromure de potassium affranchisse le rétrécissement de cette condition aggravatrice, et il est bien rare que la sonde et l'urine ne trouvent un passage facile. L'expérience clinique est, du reste, en accord avec cette prévision. Le docteur Griffith, de Dublin (*Med. Press*, 1865) a publié des observations qui ne laissent pas de doute sur l'utilité du bromure de potassium dans ce cas; et Debout s'est efforcé, lui aussi, de la mettre en relief. L'usage de quelques grammes de bromure de potassium, combiné avec l'emploi de bains tièdes prolongés, doit donc précéder l'emploi du cathétérisme, quand celui-ci est difficile. Il y a lieu également d'y recourir chez les sujets très-impressionnables au contact de la sonde et disposés aux accès de *fièvre uréthrale*.

Des injections de morphine au voisinage de l'anus, dans le cas de spasme douloureux du sphincter se rattachant à un état hémorrhoidal ou à une fissure, calment le spasme en émoussant la sensibilité.

C'est sans doute de la même façon qu'il faut interpréter l'utilité des injections de morphine au périnée dans le cas de blennorrhagie dite *cordée*, utilité signalée en 1870 par le médecin italien Scarenzio, et aussi l'emploi avantageux de ce moyen dans les érections blennorrhagiques. Un médecin militaire, Bouloumié, a préconisé dans ces cas l'injection, au niveau de la 4^{me} vertèbre lombaire, de 15 gouttes d'une solution contenant 1 centigr. de morphine par gramme d'eau. L'injection est pratiquée le soir; l'action sédative qu'elle produit sur les érections se continue le lendemain. Toutefois, il est prudent de faire des injections deux jours de suite, de les suspendre le troisième, pour les reprendre le quatrième ou le sixième. En général, il suffit de 2 à 4 injections pour conjurer cette complication. Ce médecin a employé le même moyen avec succès chez des opérés du phimosis, pour prévenir des tiraillements qui gêneraient la cicatrisation.

Je rapprocherai aussi de cette catégorie d'applications l'emploi de la morphine dans certaines formes de dysenterie et dans

les coliques hépatiques. P. Forget a beaucoup insisté sur le parti que l'on peut tirer de la morphine dans le traitement de la dysenterie. Il a cité le cas d'un malade qui, traité pendant six jours d'une dysenterie grave par divers moyens, vit, sous l'influence de pilules contenant chacune 5 milligr. de chlorhydrate de morphine, les accidents s'amender avec une rapidité extrême. (P. Forget, *Efficacité de la morphine à haute dose dans quelques maladies graves : dysenterie, coliques hépatiques*, in *Bullet. de thérap.*, 1861, t. LX, p. 193.)

Faut-il en conclure que la morphine est le *médicament* de la dysenterie ? Pas le moins du monde, mais bien qu'il est le médicament de telle forme déterminée de la dysenterie. J'admets bien volontiers que, là où dominant l'élément douleur et l'élément spasme, la morphine intervienne utilement dans le traitement complexe de la dysenterie, mais je ne saurais aller au delà.

Je me demande si les injections péri-anales de chlorhydrate de morphine ne conviendraient pas, à titre accessoire et sans exclure les autres moyens, pour combattre le ténésme dysentérique ; il serait au moins rationnel d'essayer.

L'utilité des injections morphinées dans les coliques hépatiques s'explique d'une manière très-rationnelle. Laborde a démontré, dans un intéressant travail de thérapeutique expérimentale, que les conduits biliaires sont susceptibles d'entrer dans un état de spasme par le fait de l'hyperesthésie de la muqueuse qui les double ; que les calculs biliaires, en irritant cette muqueuse, produisent cette contraction spasmodique ; que les médicaments dits tétaniques, tels que l'éserine, la vératrine, la strychnine, augmentant le spasme des conduits biliaires, emprisonnent plus étroitement ces calculs et les empêchent de cheminer vers l'intestin ; que la morphine, le chloroforme, l'hydrate de chloral, relâchent au contraire ces conduits et favorisent la progression des calculs ; qu'en particulier l'hydrate de chloral, associé à la morphine, est le meilleur moyen à employer contre les calculs biliaires. (J.-V. Laborde, *sur la Contractilité, le Spasme et la Sensibilité des canaux biliaires*, in *Bullet. de thérap.*, t. LXXXVI, 1874, nos des 15 et 30 avril.) Il me sera peut-être permis, au moment où cette interprétation de l'action des stupéfiants dans les coliques hépatiques est présentée comme nouvelle, de rappeler que j'avais expliqué de cette façon les effets du remède de Durande dans un mémoire dont la publication remonte à dix-sept ans (*Archiv. gén. de méd.*, 1860.)

Dujardin-Beaumetz a signalé également le parti que l'on peut tirer des injections de morphine dans le traitement des coliques hépatiques. L'action de ce moyen doit, je le répète, aussi s'inter-

préter par la chute du spasme réflexe, dont les canaux biliaires sont le siège, quand on a émoussé la sensibilité de leur membrane interne.

La morphine a été aussi employée pour faciliter la réduction des hernies engouées ou déjà étranglées. Un chirurgien anglais, Deman, a vu, sous l'influence du morphinisme produit par 12 centigr. 12 de morphine donnés par doses filées, une hernie qui paraissait vouée à la kélotomie céder à des tentatives de taxis jusque-là demeurées infructueuses. Il y a évidemment à chercher dans la même voie des agents de résolution musculaire plus efficaces et plus inoffensifs, et les inhalations de chloroforme valent mieux que la morphine ; mais je devais signaler cette application. (*The Lancet*, 1852.)

Philippe (de Saint-Mandé) vient, tout récemment, de relater trois cas dans lesquels des injections hypodermiques de morphine, en faisant tomber le spasme et la douleur, ont rendu facile un taxis qui jusque-là avait échoué. (*Gaz. des hôpitaux*, 12 juin 1877.)

§ 2. — Amyosthéniques par action générale

Ces moyens n'agissent plus directement, mais bien par le détour circulatoire, et, à l'inverse des précédents, ils suscitent des troubles généraux que ceux-ci permettent d'éviter ; le grand nombre et l'étendue des muscles convulsés ou contracturés et la nécessité de modifier dans les névroses, non pas seulement la convulsion, mais la manière d'être morbide des centres nerveux qui commandent ces troubles généraux de la motilité, indiquent l'utilité de substituer ces moyens aux agents purement locaux.

Tous les stupéfiants fixes ou diffusibles ont été successivement préconisés contre les diverses névroses convulsives ou contracturales, et la richesse même de l'arsenal médicamenteux qu'on leur oppose montre, à ne pas s'y tromper, l'absence trop fréquente de l'analyse clinique dans l'emploi des moyens qui ont été préconisés contre elles.

Le curare, la nicotine, le chloral, le chloroforme, le nitrite d'amyle, les bromures alcalins, les valérianiques, l'azotate d'argent, le selin des marais, le *cotyledon umbilicus*, etc., sont les principaux médicaments que l'on oppose à l'état convulsif ou contractural généralisé, tel qu'il apparaît dans certaines névroses : tétanos, hydrophobie, hystérie convulsive, ou à l'occasion de quelques empoisonnements, comme dans le strychnisme.

1° *Curare et curarine*. — C'est surtout contre le tétanisme que le curare a été employé. C'est Vella (de Turin) qui intro-